

COMMUNIQUE DE PRESSE

La rougeole continue à progresser en Occitanie Une seule protection : la vaccination



Depuis plusieurs mois, le nombre de cas de rougeole augmente en Occitanie, ce qui témoigne d'une circulation active du virus. Face à cette situation, l'Agence régionale de santé rappelle que le meilleur moyen de se protéger contre la rougeole, c'est de se faire vacciner !

Déjà plus de 320 cas de rougeole cette année en Occitanie

Depuis le début de l'année 2019, **324 cas de rougeole ont été déclarés à l'ARS Occitanie, ce qui représente plus d'1/4 des cas déclarés en France**. Au total, 91 personnes ont été hospitalisées et 29 ont présenté des complications (encéphalite, pneumopathies). Les enfants de moins de 5 ans sont les plus concernés. Trois départements sont principalement touchés : la Haute-Garonne, l'Aude, et les Pyrénées-Orientales*.

Le **caractère très contagieux de la rougeole** et une **couverture vaccinale insuffisante** sur l'ensemble de nos départements, sont deux facteurs qui pourraient favoriser le redémarrage d'une épidémie dans notre région. Dans plus de 9 cas sur 10, les personnes infectées sont non ou insuffisamment vaccinées (1 seule dose). À ce jour, aucun département en Occitanie n'atteint les 95% de couverture vaccinale de vaccin rougeole-oreillons-rubéole (ROR), taux recommandés par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) pour permettre l'élimination de la maladie*.

Pour se protéger et protéger les plus fragiles, un seul réflexe : la vaccination

Pour être protégé efficacement, une seule solution : la vaccination. Le vaccin ROR est recommandé dès l'âge de un an, mais aussi chez les adultes nés après 1980. Consultez votre carnet de santé pour vérifier que vous êtes bien protégé.

Les professionnels de santé, les professionnels de la petite enfance et les enseignants sont également fortement incités à vérifier leur statut vaccinal. Se vacciner c'est aussi protéger les plus fragiles qui ne peuvent pas être vaccinés : nourrissons de moins de 6 mois, femmes enceintes, personnes immunodéprimées...

Une maladie très contagieuse qui peut être grave

Souvent **considérée à tort comme bénigne**, elle **peut entraîner de graves complications** (pneumopathie, encéphalites...) et des hospitalisations. La rougeole n'est pas qu'une maladie de l'enfance, elle concerne aussi les adolescents et les adultes. Elle se caractérise par une forte fièvre, associée à une toux, une rhinopharyngite ou une conjonctivite, puis par une éruption cutanée.

La rougeole est 10 fois plus contagieuse que la grippe, **un malade peut contaminer jusqu'à 20 personnes**. Elle se transmet très facilement d'une personne à l'autre par l'air, lors de toux, éternuements, mouchage, ou par contact avec des objets contaminés (jouets, mouchoirs, ...). Si vous pensez avoir la rougeole ou si vous avez été en contact avec une personne infectée, contactez rapidement votre médecin et prévenez-le avant de vous déplacer. Il pourra ainsi adapter son mode de consultation afin de limiter le risque de contagion.

Une déclaration obligatoire par les professionnels de santé

La rougeole est **une maladie à déclaration obligatoire**. Le signalement à l'ARS par les professionnels de santé qui suspectent ou diagnostiquent un cas de rougeole est fondamental car il permet de mettre en œuvre rapidement des mesures de prévention autour des cas afin de limiter la propagation du virus.

Suivi de la rougeole en Occitanie

Point de situation 29/05/2019

La rougeole est surveillée par la déclaration obligatoire. Les données extraites de la base nationale de Santé publique France sont provisoires à la date d'extraction, le 27/05/2019 (données en S20 et S21 non consolidées). Elles n'incluent pas les cas de rougeole post-vaccination ni les cas ne remplissant pas les critères de définition de cas de rougeole.

Points clés

- Avec **1363 cas** de rougeole déclarés, la circulation du virus de **la rougeole s'est intensifiée en France** ces 3 dernières semaines avec plus de 100 cas déclarés depuis la semaine 18, contre 75 cas (en moyenne) lors des 8 semaines précédentes. Parmi ces cas, 31% (420 cas) étaient hospitalisés et 7% (101 cas) présentaient des complications dont 2 encéphalites et 1 décès. La persistance de cas groupés nosocomiaux rappelle l'importance de la mise à jour des statuts vaccinaux chez le personnel soignant. **En Occitanie**, une certaine stabilité est observée, et ce depuis la semaine 10 (semaines 20 et 21 non consolidées).
- En Occitanie : 324 cas** depuis janvier 2019, soit 28 nouveaux cas depuis le dernier point, représentant plus du 1/4 des cas signalés en France sur cette période.
 - 12 des 13 départements touchés. Parmi eux, 3 départements sont principalement touchés : l'Aude, la Haute-Garonne et les Pyrénées-Orientales.
 - Au total, 91 cas ont été hospitalisés et 29 ont présenté des complications: 28 pneumopathies et 1 encéphalite.
 - 25 % des cas sont survenus dans un contexte de cas groupés (établissements scolaires, communauté des gens du voyage, crèches, etc.).
 - La couverture vaccinale est insuffisante pour prévenir tout risque épidémique en Occitanie : 63-82 % avec 2 doses à 24 mois, selon les départements (cible : 95 % pour éliminer la maladie).
 - Le nombre de nouveaux cas diagnostiqués aux urgences reste élevé avec 17 cas en semaine 21.

Figure 1 – Incidence cumulée et nombre de cas de rougeole déclarés par département de résidence, du 01/01/2019 au 26/05/2019 (données provisoires, n= 1363 au niveau national)

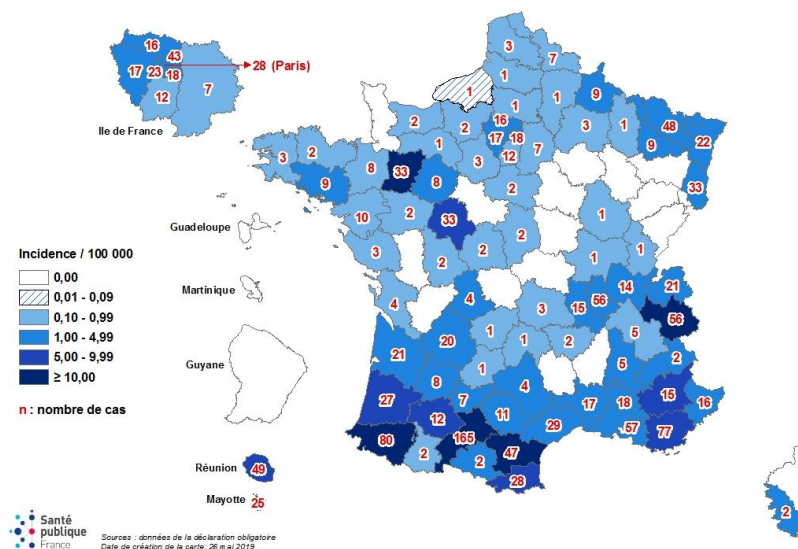


Figure 2 – Distribution hebdomadaire des cas rougeole résidents en Occitanie du 01/01/2019 au 26/05/2019, Source : Déclaration obligatoire – SpFrance (Données des deux dernières semaines non consolidées)

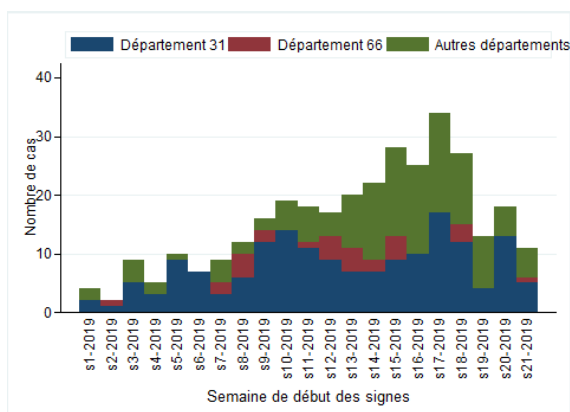


Figure 3 – Passages hebdomadaires aux urgences et consultations SOS médecins, pour diagnostic de rougeole, Occitanie, du 01/01/2018 au 26/05/2019. Source : SurSaUD® - SpFrance

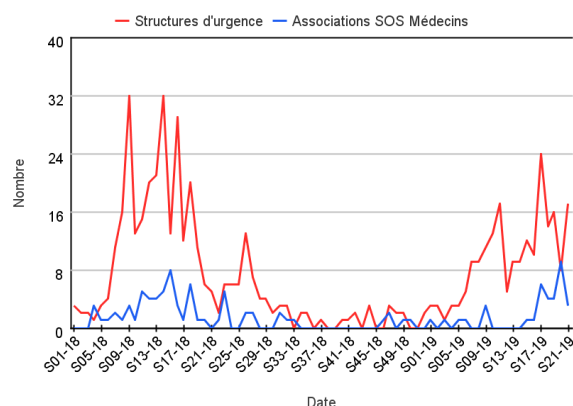


Tableau 1 – Caractéristiques des cas déclarés de rougeole en Occitanie, du 01/01/2019 (S01-2019) au 26/05/2019 (S21-2019), Source : Déclaration obligatoire - SpFrance

Cas de rougeole signalés du 01/01/2019 au 26/05/2019		
Les indicateurs	(S1-2019	à S21-2019)
Nombre de cas	324	
Cas hospitalisés	91	28,1%
Cas formes compliquées	29	9,0%
Dont pneumopathies	28	8,6%
Dont encéphalites	1	0,3%
Décès	0	0,0%
Taux d'incidence cumulée/ 100 000 habitants	5,56	
Données démographiques		
Sex- ratio (H/F)	1,16	
Age médian (en années)	11	
Confirmation biologique		
	N	%
Cas confirmés biologiquement	169	52,2%
Cas confirmés épidémiologiquement	69	21,3%
Cas cliniques	86	26,5%

Figure 5 – Incidence par classes d'âge des cas de rougeole résidents en Occitanie du 01/01/2019 (S01-2019) au 26/05/2019 (S21-2019), Source : Déclaration obligatoire - SpFrance

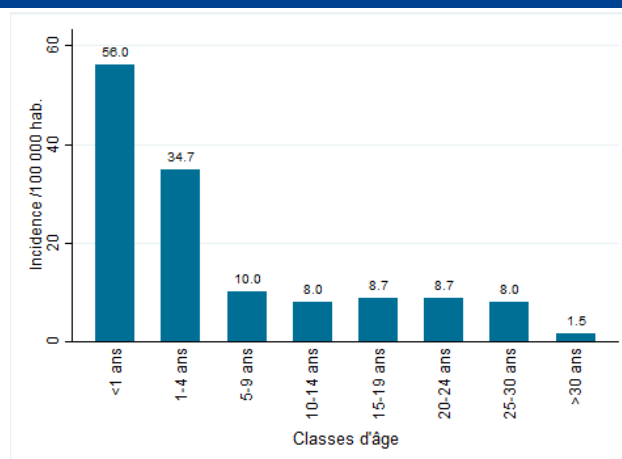


Figure 4 – Répartition des cas de rougeole par semaine et par foyer dans des collectivités à risque en Occitanie, S01-2019- S21-2019, Source : ARS/CVAGS

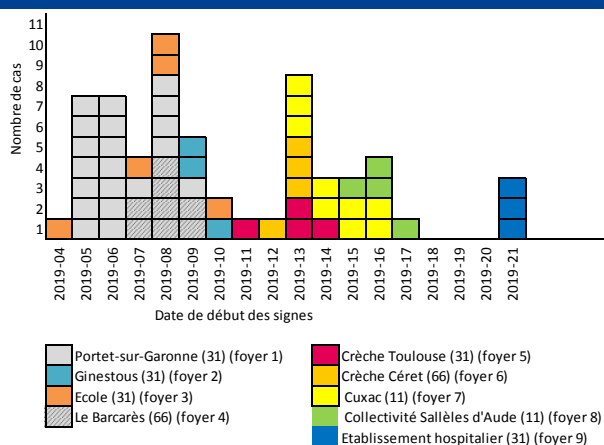
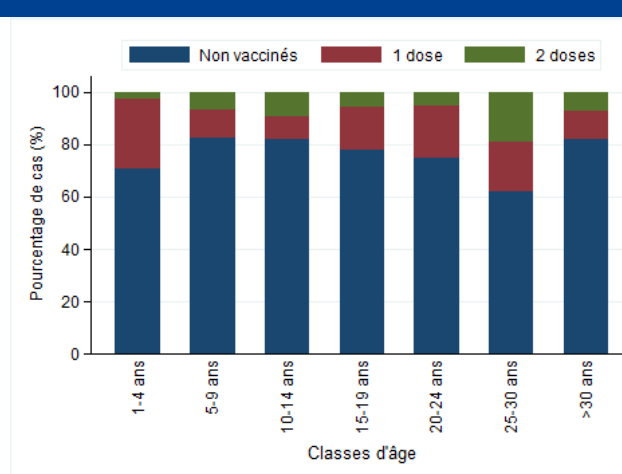


Figure 6 – Distribution par classes d'âge des cas de rougeole selon le statut vaccinal en Occitanie du 01/01/2019 (S01-2019) au 26/05/2019 (S20-2019), Source : Déclaration obligatoire - SpFrance



Recommandations

La rougeole est une maladie à déclaration obligatoire (Fiche de DO) : [lien](#)

Pour la conduite à tenir autour d'un cas suspect de rougeole ou d'un foyer de cas groupés voir l'instruction DGS du 28/09/2018 :

http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2018/10/cir_44038.pdf

Autour d'un cas de rougeole

- Vaccination des sujets contacts réceptifs âgés de plus de 6 mois dans les 72 heures suivant le contage.
- Prophylaxie par immunoglobulines polyvalentes par voie intra veineuse dans les six jours suivant le contage, recommandée pour les nourrissons âgés de moins de 6 mois nés de mères non immunes, les nourrissons âgés de 6 à 11 mois n'ayant pu être vaccinés dans les délais ainsi que les personnes à risque de rougeole grave : immunodéprimés, femmes enceintes ne pouvant être vaccinées. En savoir plus : <http://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=548>

Eviction du cas recommandée pendant toute la période de contagiosité, à savoir jusqu'à 5 jours après le début de l'éruption ; le rattrapage vaccinal, tel que préconisé ci-dessus, réalisé dans les 72 heures qui suivent le contact avec un cas, peut éviter la survenue de la maladie chez la personne vaccinée.

Pour en savoir plus

Epidémie au niveau national : <http://invs.santepubliquefrance.fr/Dossiers-thematiques/Maladies-infectieuses/Maladies-a-prevention-vaccinale/Rougeole/Points-d-actualites>

Pour toute information complémentaire concernant la rougeole, consulter le dossier thématique de Santé publique France. Pour les données régionales, cliquer ici

Sur la vaccination : www.vaccination-info-service.fr

Documents de prévention à destination des professionnels de santé et du grand public ([cliquer ici](#))

Directeur de la publication : François Bourdillon,
Santé publique France

Comité de rédaction

Caroline Six
Cécile Durand
Anne Guinard
Leslie Banzet
Séverine Bailleul

Responsable de l'équipe régionale de Santé publique France en Occitanie : Damien Mouly

Diffusion

Santé publique France Occitanie
Tél : 05-34-30-25-25
occitanie@santepubliquefrance.fr

Retrouvez-nous sur :
www.santepubliquefrance.fr



Une seule protection :
la vaccination

La rougeole est une des maladies
infectieuses les plus contagieuses

Un malade peut contaminer jusqu'à
20 personnes



Les jeunes enfants, les adolescents
et les jeunes adultes sont
les plus concernés



La vaccination est la meilleure protection

Je suis né en 1980
ou après

Je consulte
mon carnet de santé,
pages vaccinations

- J'ai reçu **2 doses de vaccin** contre la rougeole
→ Je suis **protégé**
- Je n'ai reçu qu'une dose
- Je ne suis **pas vacciné**
- Je n'ai pas mon carnet de santé
→ Je consulte mon médecin

Je suis né
avant 1980

J'ai probablement
déjà eu la rougeole
dans ce cas
Je suis protégé

→ En cas de doute, je consulte
mon médecin qui pourra
me conseiller



Pour en savoir plus consultez :

- [L'affiche](#) et le [dépliant grand public](#) édités par l'ARS Occitanie
- Le site vaccination-info-service.fr
(Agence nationale de santé publique/Santé publique France)
- Le dernier [Point de situation épidémiologique](#) en Occitanie
(Agence nationale de santé publique/Santé publique France)

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc Club du Millénaire
1025 rue Henri Becquerel
CS 30001 - 34067 Montpellier cedex 2
standard : 04 67 07 20 07

www.occitanie.ars.sante.fr | @ARS_OC sur Twitter

Contacts presse ARS :

Vincent DROCHON 04 67 07 20 57 / 06 31 55 11 77
vincent.drochon@ars.sante.fr
Sébastien PAGEAU 04 67 07 20 14 / 06 82 80 79 65 (Montpellier)
sebastien.pageau@ars.sante.fr
Anne CIANFARANI 05 34 30 25 39 / 07 60 37 01 19 (Toulouse)
anne.cianfarani@ars.sante.fr